

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/12/2025

|           |
|-----------|
| Référence |
| 2025-75   |

|                          |
|--------------------------|
| Objet de la délibération |
| Projet éolien            |

| Nombre de membres |          |                           |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents         | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 12                | 9        | 10                        |

|                        |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 01/12/2025             |

|                  |
|------------------|
| Date d'affichage |
| 03/12/2025       |

|                      |
|----------------------|
| Vote                 |
| <b>A l'unanimité</b> |
| Pour : 10            |
| Contre : 0           |
| Abstention : 0       |

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture de Mangers  
Le : 29/01/2026

Et

Publication ou notification du :  
29/01/2026

L'an 2025 et le 11 Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Associative Camille Montchâtre sous la présidence de BOURGOIN Pascal, Maire.

**Présents** : M. BOURGOIN Pascal, Maire, Mmes : BARBIER Gwenaëlle, BRETON Patricia, MOULIN Valérie, OUARDIRHI Roselyne, MM : CHAMPION Jean-François, DEMANGELLE Laurent, FOUQUERAY Olivier, GORGET Stéphane

Excusé(s) ayant donné procuration : M. FAYOLLE Stéphane à M. DEMANGELLE Laurent

Excusé(s) : Mme GRIGNÉ Valérie, M. BLOT Mickaël

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BRETON Patricia

**Objet** : **Projet éolien**

Le Maire informe les conseillers qu'une fois le projet des éoliennes Les Pierrettes sur la Commune de Nogent le Bernard sera en service, l'enveloppe budgétaire destinée à la collectivité sera environ de 85 000€.

Pour utiliser cette enveloppe, des mesures d'accompagnement doivent être prises par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, il a été décidé :

- rénovation thermique des bâtiments communaux
- panneaux solaires sur les bâtiment communaux.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 28/01/2026  
Le Maire  
Pascal BOURGOIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217200625-20251211-2025-75-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2026  
Publication : 29/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation